CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE N°2026-0519-1159
(Articles L.6353-1 et D 6353-1 du Code du Travail)

Entre :

Groupe LIP - Lyon Electricité Plomberie
69 Rue Jean Zay
Saint-Priest
SIRET : 98132333000853
Et :
MATFORM

27 boulevard Gabriel Péri - 76410 TOURVILLE LA RIVIERE
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°23760425576 auprès du préfet de région Haute Normandie
SIRET : 33420497100090

dénommé ci-après « l'*Organisme de formation* »

1°/ Objet, durée et effectif de la formation :

Conformément à l'article L.6313-1 du code du travail, *catégorie 2 : action d'adaptation et de développement de compétences des salariés pour favoriser leur adaptation au poste de travail, à l'évolution des emplois et pour participer au développement de leurs compétences*, le Client entend faire participer une partie de son personnel à des sessions intra entreprise de formation professionnelle organisées par l'Organisme de formation sur le sujet suivant :

Passeport Sécurité Intérim (PASI BTP®)

L'objectif professionnel de l'action de formation est le suivant :

Appréhender les risques principaux et communs aux activités du BTP pour travailler en sécurité à son poste sur un chantier.

Les objectifs de l'action de formation concourant au développement des compétences sont :

- **Connaître et identifier les risques principaux liés à son activité**
 - **Règles de vie sur chantier et situations d'urgence (secours),**
 - **Energies,**
 - **Déplacements et accès,**
 - **Engins, véhicules,**
 - **Hauteur – travail et accès,**
 - **Ensevelissement,**
 - **Stabilisation en phase provisoire,**
 - **Travaux à proximité de voie de circulation,**
 - **Outillage électroportatif,**
 - **Elingage.**
- **Utiliser les moyens de prévention adaptés à sa tâche**
- **Préparer son poste de travail en intégrant les aspects organisationnels, prévention et techniques en adoptant les bonnes postures de travail**
- **S'approprier et respecter les règles pour progresser dans le métier en sécurité**
- **Identifier son rôle et celui de chacun en prévention sur un chantier**
- **Alerter sa hiérarchie face à une anomalie, une situation à risque, un incident, un accident (devoir d'alerte, droit de retrait), capacité à réagir...**

ID de session : SES-0519
Date de la session : Du 03/11/2026 au 04/11/2026
Durée session : 2 jours
Horaires de formation : voir planning en annexe

Durée de la formation par stagiaire : 14 heures
Programme et méthodes : joints en annexe.
Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) : actions d'adaptations et de développement des compétences des salariés (point 2 de l'article L.6313-1 du code du travail)
Lieu de la formation :

2°/ Engagements Client

Le Client s'engage à assurer la présence de 8 participant(s) (Moussa CAMARA Steve CHAREILLE Rodoawn ICHELMAN Abdelrezak LAMECHE Jorge ROCEADO Fofana SORIBA Oswald SOUFFOU Daniel UWADIALE OYAKHILOME) minimum et s'engage à informer tous les participants du programme de formation en annexe, du plan d'accès au centre de formation, du règlement intérieur (du site sur lequel se déroule la formation), de s'être assuré de leur engagement, de l'applicabilité des prérequis de la formation et de leur dotation d'Equipement de Protection Individuelle (Casque de chantier avec jugulaire, Gants, Lunettes de sécurité, Chaussures de sécurité, Protections auditives et Chasuble Haute visibilité) et de leur tenue de travail (avec vêtement de pluie si nécessaire).

LES PANTALONS TYPE SURVETEMENT NE SONT PAS AUTORISES CAR NON ADAPTES AUX EXERCICES EN EXTERIEUR.
Les stagiaires non munis de leurs EPI ne pourront pas être acceptés en formation mais seront facturés.

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail A ce titre, une fois la formation terminée, nous devrons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.

3°/ Prix de la formation

Intitulé	**Qté**	**Prix unit. HT**	**Total HT**
Coût pédagogique par apprenant	8 apprenant(s)	320 €	2560,00 €
		Total :	2560,00 €

4°/ Modalités de déroulement de la formation

L'action de formation se réalisera en présentiel dans les locaux de l'Organisme de formation avec la mise en œuvre :
Des moyens techniques suivants :
• Diaporama
• Exercices théoriques, études de cas concrets
• Chasses aux risques en salle et sur plateau externe
Des moyens pédagogiques suivants :
• Découverte
• Participatif
• Application

5°/ Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

La validation de l'acquisition des connaissances est réalisée par l'intermédiaire d'un Questionnaire à Choix Multiples complété individuellement via smartphone, tablette ou ordinateur de l'apprenant.

6°/ Sanction de la formation

L'attestation de formation Matform est adressée par l'Organisme de formation au Client à l'issue de la session. Elle mentionne les objectifs, la nature, la durée de l'action ainsi que les résultats observés.

7°/ Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

Les stagiaires signent par demi-journée une feuille de présence. Cette feuille sera adressée au Client après la session.

8°/ Inexécution totale ou partielle de l'action de formation

La formation se déroulant sur une plateforme extérieure spécialement dédiée, l'Organisme de formation se réserve un droit d'annulation, en cas de conditions météorologiques, sanitaires, … pouvant présenter un risque pour la sécurité des stagiaires (vent tempétueux, enneigement, …). Cette annulation ne fera l'objet d'aucune contrepartie financière pour les deux parties.
En application de l'article L 6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'Organisme de formation doit rembourser au Client les sommes indûment perçues de ce fait.
Prenant acte de l'obligation légale précitée, les parties conviennent que le Client a la possibilité d'annuler ou reporter une session de formation planifiée dans les conditions suivantes :

- Sans frais dans un délai de prévenance de 5 jours ouvrés avant le début du stage.
- Avec règlement de 50% du montant prévu dans un délai de prévenance de 3 jours ouvrés avant le début du stage.
- Avec règlement du total du montant prévu en cas de non-présentation d'un effectif suffisant (4 personnes) ou d'une prévenance le premier jour prévu de la formation.

9°/ Contentieux

En cas de difficulté touchant à l'exécution de la présente convention et après négociation à l'amiable infructueuse, il sera fait recours au tribunal compétent, au lieu du centre.

10°/ Avenant

La présente convention est conclue pour l'année 2026. Toute modification sur les conditions d'exécution, à l'exception de la liste des participants, donnera lieu à un avenant.

Fait à Tourville La Rivière, le 02/11/2026, en deux exemplaires originaux

Groupe LIP - Lyon Electricité Plomberie

Pour l'organisme de formation MATFORM
Madame Hélène PACOUIL, Directrice Matform



Annexes :

1. Fiche pédagogique,
2. Règlement intérieur stagiaire
3. Plan d'accès
4. Planning

Annexe : Planning

Date	Horaire	Lieu
03/11/2026	08:00 - 12:00	
03/11/2026	13:00 - 16:00	
04/11/2026	08:00 - 12:00	
04/11/2026	13:00 - 16:00	